



**Dossier suivi par : Clément JOUAULT**  
**Tél : 06 71 97 72 41**

**Objet : LGV SEA / Rétrocessions commune de Asnières sur Nouère (16)**

Les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne ferroviaire nouvelle à grande vitesse dénommée LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE (SEA – tronçon Angoulême – Bordeaux) ont été déclarés d'utilité publique et urgents par décret du Ministère de Transports en date du 18 juillet 2006, paru au journal officiel du 20 juillet 2006.

La société **LISEA** a été désignée **concessionnaire** de la LGV SEA par Décret du 28 juin 2011, paru au journal officiel le 30 juin 2011.

La société **SEGAT** a été mandatée par la société **LISEA** pour les opérations foncières. Nous assurons la remise en vente des terrains achetés en excédents qui ne sont pas utiles à l'exploitation et à la maintenance de la LGV SEA.

Les conditions pour cette cession sont définies dans une politique de prix attractive :

- Frais d'actes notariés ou administratifs :
  - À la charge de LISEA pour les parcelles agricoles, boisées et friches,
  - À la charge de l'acquéreur pour les parcelles valorisables (terrains constructibles).
- Prix de vente adaptés à la typologie de terrains disponibles :
  - **Parcelles à l'état de friche : 500 €/ha ou 0.05 €/m<sup>2</sup>** (parcelles avec monticule ou butte de terre, merlon, fossé, taillis de faible valeur, etc.),
  - **Parcelles boisées : 1000 €/ha ou 0.10 €/m<sup>2</sup>** (parcelles avec leur caractère d'origine, faiblement impactées),
  - **Parcelles agricoles : 2250 €/ha ou 0.25 €/m<sup>2</sup>**, prix de marché par région agricole avec un **abattement de 50%** (parcelles avec leur caractère d'origine, faiblement impactées).

Contactez-nous si vous désirez acheter certaines de ces parcelles :

**Port : 06 71 97 72 41**

**Courriel : [clement.jouault@segat.fr](mailto:clement.jouault@segat.fr)**